



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

# La lutte contre le financement du terrorisme

28 juin 2018

Raphael MALAGNINI, magistrat fédéral



Co-funded by the Justice Programme of the European Union 2014-2020



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

I. Etat des lieux

II. Les recherches en matière de  
lutte contre le financement du  
terrorisme

III. Les évolutions normatives



ministère  
public



**ERA**

Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## I. ETAT DES LIEUX





ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Résolution n° 1373 (2001) du Conseil de sécurité des nations-unies adoptée en date du 28 septembre 2001

les Etats doivent prendre toutes les mesures afin de lutter contre le financement du terrorisme. Les Etats doivent, à cette fin, prévenir et réprimer le financement du terrorisme, ériger en infraction le financement du terrorisme et procéder au gel des avoirs



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**Postulat de départ :**

**Sommes conséquentes afin d'exécuter des attentats**

**Utilisation des circuits bancaires classiques afin de faire circuler les fonds**





ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Les sources de financement des **organisations** terroristes :

- territoire contrôlé (I.S. trafic d'oeuvre d'art, racket, pétrole, esclavage, pillage,...)
- collecte auprès de la population (P.K.K.)
- Economie réelle (I.R.A. gestion compagnie de taxi)



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Les sources de financement des **combattants** terroristes.

- allocations sociales
- petite criminalité
- prêts à la consommation
- solidarité familiale
- paiement par l'organisation terroriste
- ...



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Le financement des attentats :

40 cellules terroristes ayant perpétré des attentats, sur le sol européen, entre 1994 et 2013 : budget < 10.000 EUR financés par les ressources personnelles des auteurs dans 58% des cas





ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Le financement des attentats :

- Paris 13 novembre 2015 : 82,000 EUR
- Nice 14 juillet 2016 : location du camion
- Bruxelles 22 juin 2017 : moins de 1.000EUR
- Liège 29 mai 2018 : 0 EUR ?



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Le financement des attentats :

E. OFT  
Resea  
[02234.](#)

P. NEU  
financi

# Don't Follow the Money

*efence*  
[er/14-](#)



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

- 1, L'approche par le financement ne permet pas d'éviter les attentats
- 2, L'approche par le financement ne permet pas de lutter efficacement contre les organisations terroristes  
(Daesh 2015 budget 1,7 milliard de dollars / gel des avoirs au niveau mondial 60 millions de dollars)



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## II. Les recherches en matière de lutte contre le financement du terrorisme



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

# Peu de fonds en circulation

## pas véritablement d'utilisation des circuits classiques de financement



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

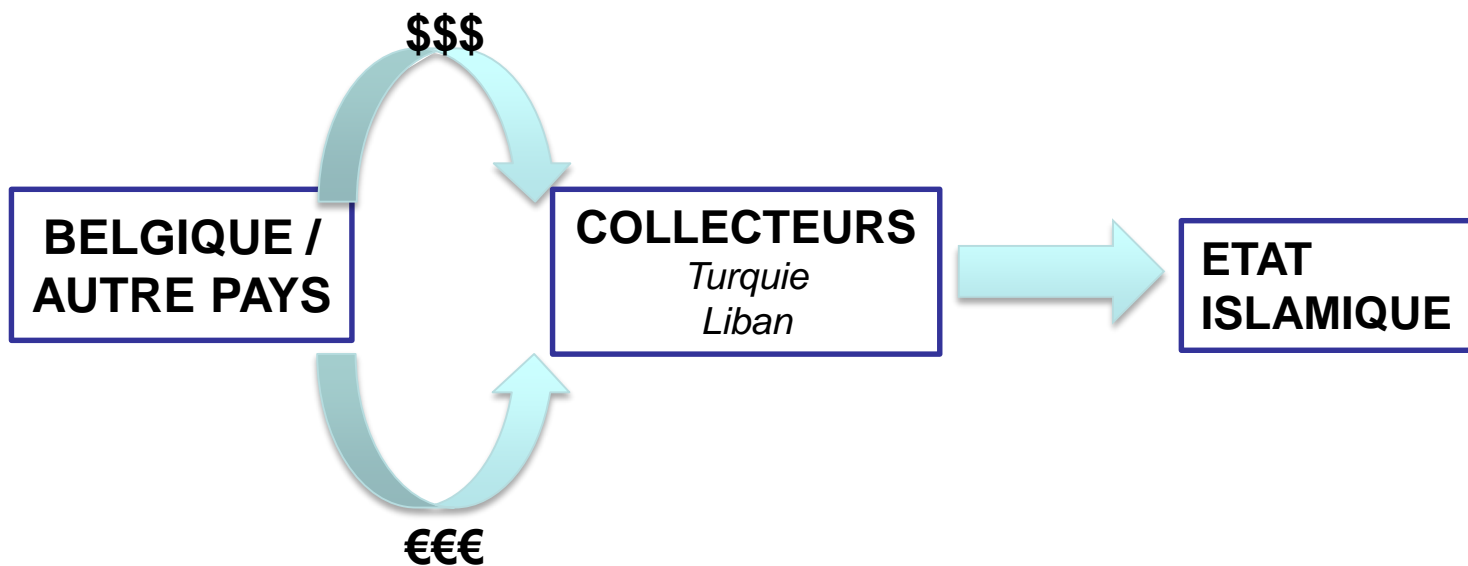
# La lutte contre le financement des **combattants** terroristes

→ Le projet syrian wallet.

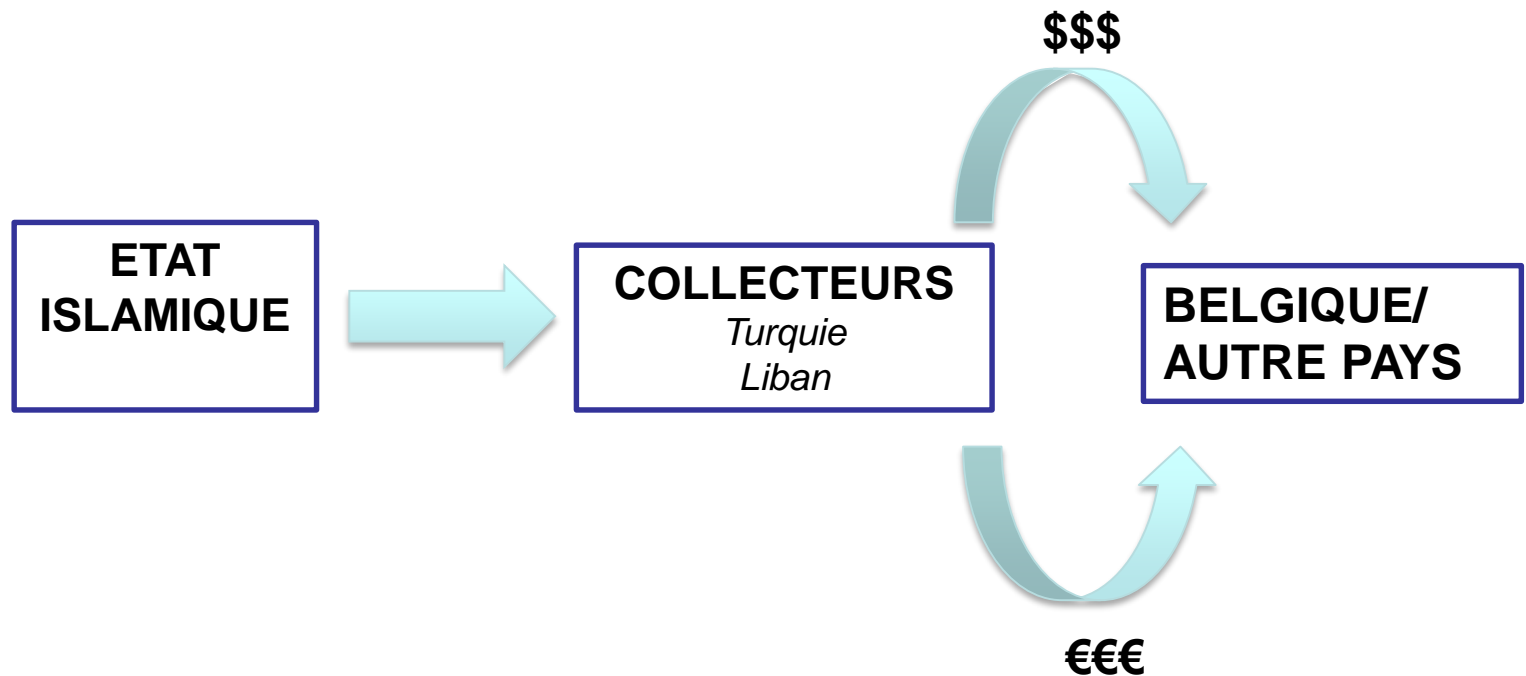


# I. Description du phénomène

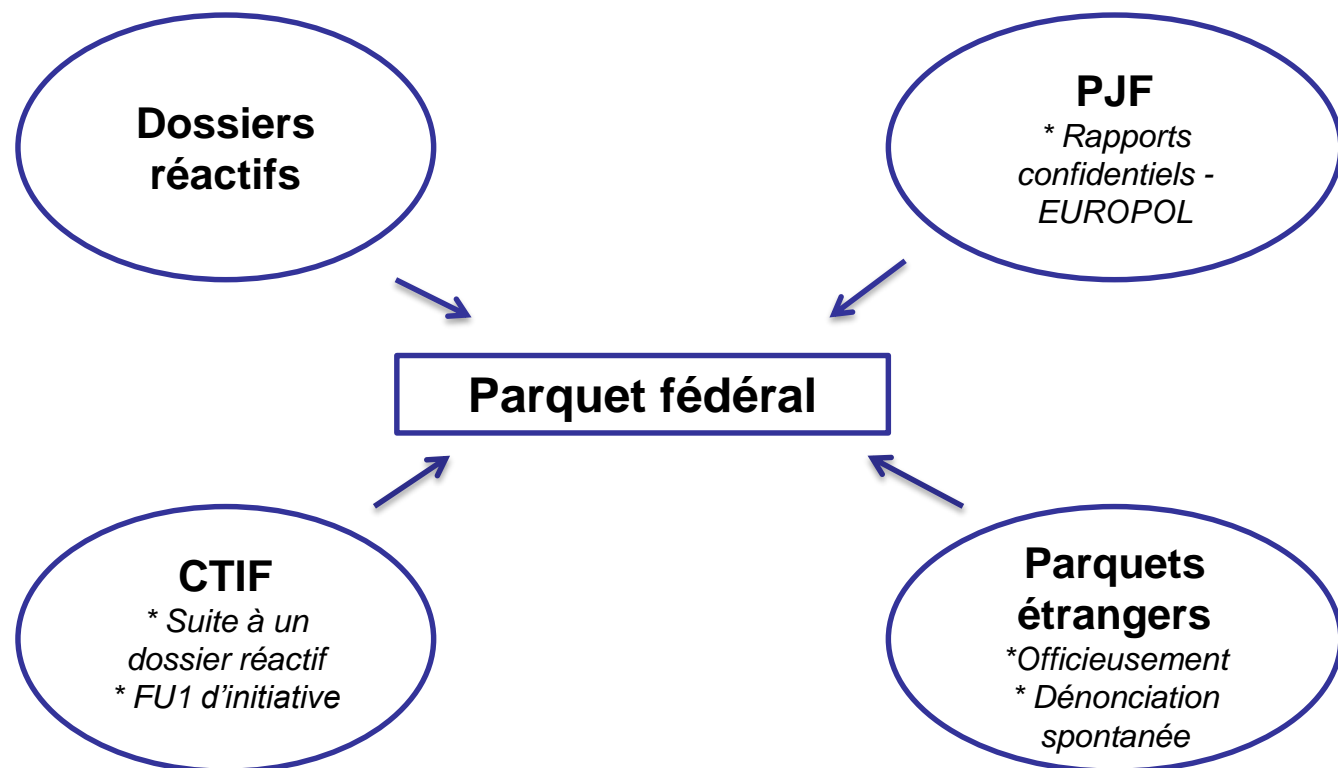
## A. Envoi d'argent de la Belgique ou d'un autre pays vers une zone de combat



## B. Envoi d'argent d'une zone de combat vers la Belgique ou un autre pays



## II. Sources d'information

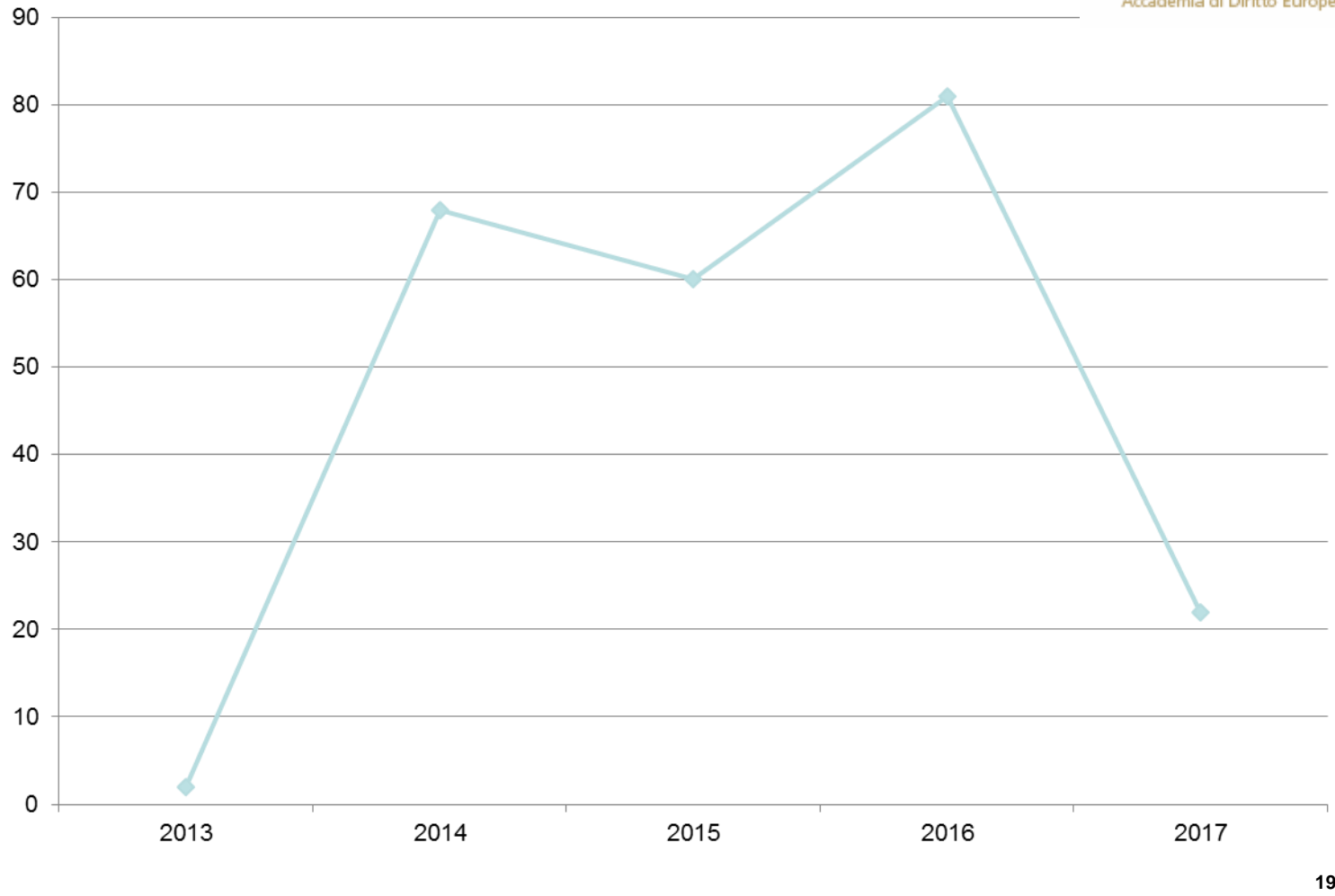


### III. Ce que nous savons

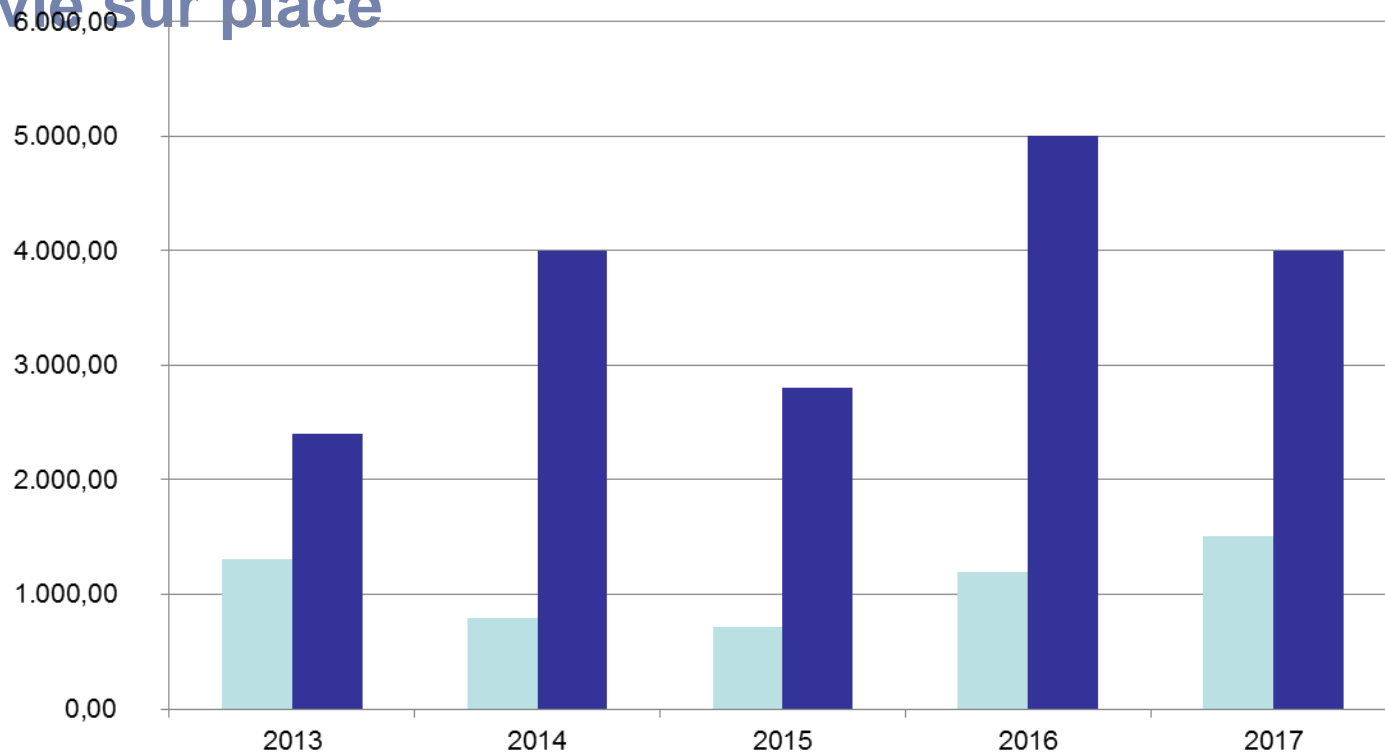
- Entre juillet 2013 et mai 2017 envoi de 212.000 EUR
- Identification de 111 personnes qui ont adressé des fonds à partir de la Belgique
- 116 collecteurs différents (à noter que le nombre de collecteurs est probablement moins important, ceux-ci utilisant fréquemment des alias pour réceptionner les fonds).



# Nombre d'envois



## Montants moyens envoyés → difficultés de vie sur place





## Quelques décisions :

Tribunal correctionnel de Dendermonde le 26 février 2018  
(10.000 EUR / 12 mois)

Tribunal de grande instance de Paris, 28 septembre 2017  
(2 ans)

Cour criminelle centrale de Londres 2016 (219 £ / 2 ans et  
trois mois)

Tribunal correctionnel de Rotterdam, 18 février 2016  
(1.000 EUR / 12 mois)



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

# La lutte contre le financement des **organisations** terroristes

Corr. Bruxelles (52<sup>ème</sup> ch.), 21 mars 2013

Contrôle douanier de deux sujets libanais à l'aéroport de Zaventem (Bruxelles). 1.000.000 d'euros découvert en cash. Impossibilité de justifier de la provenance licite des fonds.

Pas de lien établi avec un groupe terroriste mais forts soupçons.

Application de la législation anti-blanchiment des capitaux et du règlement européen relatif au contrôle de l'argent liquide entrant ou sortant de la Communauté.



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Dossiers P.K.K.

Information émanant des services de renseignement : deux individus seraient occupés à la collecte de fonds au profit de l'organisation kurde P.K.K.

Perquisition → saisie de 300.000 EUR.

Poursuites du chef de financement du terrorisme (article 140 du Code pénal).

Kampanya?

P.K.K. organisation terroriste?

Si non : blanchiment?



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

En outre, le financement de l'organisation terroriste PKK tel qu'il a été organisé dans l'arrondissement judiciaire de Liège au cours de la période infractionnelle, comporte inmanquablement des éléments de contrainte qui s'apparentent à du *racket*, donc à une extorsion. En ce sens, ces campagnes de récolte de la « kampania » font peser sur la communauté kurde de notre pays, déjà fragilisée par le fait qu'elle réside dans un pays d'accueil, une pression morale et économique intolérable dans un pays où tous et toutes doivent pouvoir disposer et jouir librement du fruit de leur travail.



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Le financement / les enquêtes réactives.

- enquête financière dans chaque dossier « réactif »
- analyse des comptes du suspect et de sa famille
- analyse des cartes de crédit
- ...



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## **But des enquêtes financières dans les dossiers réactifs**

- **intervient en complément des autres mesures d'investigation**
- **permet de situer un suspect dans le temps et dans l'espace.**
- **permet de mettre en lumière des relations avec d'autres individus**





**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**Un exemple :**

**dénonciation CTIF. Telle entité connue pour radicalisme des services de renseignement reçoit de l'argent de divers sujets européens. Envoi d'argent à d'autres personnes.**

**L'enquête consécutive mettra en évidence le rôle de recruteur et de logisticien (faux papiers,...) du suspect.**

**→ arrestation et poursuites devant les tribunaux.**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

# Focus sur la C.T.I.F.



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## **La C.T.I.F. est l'interface entre le monde judiciaire et le monde financier.**

- **reçoit les déclarations de soupçons**
- **analyse les déclarations**
- **transmet une dénonciation à l'autorité judiciaire**
- **analyse les nouveaux phénomènes**



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## **La C.T.I.F. = le premier filtre**

**En 2016, 30.000 déclarations de soupçons → 831 dénonciations à l'autorité judiciaire dont 112 en financement du terrorisme**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**La dénonciation de la C.T.I.F. ne constitue que le premier pas d'une enquête.**

**L'information doit être contextualisée.**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

### III. Les évolutions normatives

intérêt pour la lutte contre le financement  
du terrorisme?





ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

# les directives en matière de blanchiment.

**La 4ème directive 2015/849**  
**Le projet de cinquième directive**



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**La directive 2015/849 du 20 mai 2015 (4<sup>ème</sup> directive)**

**distinction claire entre le blanchiment d'argent et le  
financement du terrorisme (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> considérants)**

**Blanchir c'est introduire le produit de l'infraction dans le  
circuit légal.**

**Le financement du terrorisme peut être effectué à l'aide de  
fonds d'origine licite (noircissement de l'argent)**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## **Financement du terrorisme défini par référence à la décision-cadre de 2002 (2002/475) :**

***le fait de fournir ou de réunir des fonds, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou en partie, en vue de commettre l'une quelconque des infractions visées aux articles 1<sup>er</sup> à 4 de la décision-cadre 2002/475.***



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**approche fondée sur les risques. On distingue selon les risques générés par le secteur d'activité ou l'opérateur.**

**Exemples :**

**article 12 cartes prépayées, mesures de vigilance atténuées pour les cartes ne dépassant pas 250 EUR. Mais pas de rechargement anonyme possible de ces cartes. Donc il existe une possibilité d'identifier l'utilisateur en déterminant qui a rechargé la carte. Pas de retrait d'argent supérieur à 100 EUR possible sur ces cartes.**



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**article 18 Evaluation des pays tiers. Lorsque le risque de FT est important dans ces pays, on applique des mesures de vigilance renforcée.**

**Soit la filiale établie dans ce pays respecte le dispositif européen de lutte contre le FT, soit on applique des mesures renforcées. Examen approfondi de toute transaction complexe d'un montant inhabituellement élevé.**

**Article 19 Pour les établissement des états tiers, obligation pour les établissement européens, d'un contrôle renforcé de son mode de fonctionnement, de sa réputation. Obligation d'évaluer les mesures mises en place au sein de ces établissements en vue de lutter contre le FT.**



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## **Coopération entre les C.R.F. échange de données, analyses des nouveaux phénomènes.**

- **échange spontané d'informations entre les C.R.F.**
- **échange d'informations sur demande.**

**Ex: syrian wallet. La France analyse les envois adressés à partir de son territoire et constate qu'un belge a envoyé des fonds à ce même collecteur. Tracfin devrait spontanément signaler cette personne à la CTIF.**





**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**La 5<sup>ème</sup> directive (projet) : COM (2016) 450 final - adoptée par le parlement européen le 19 avril 2018**

**assujettissement de nouveaux acteurs :**

**Les plates-formes de change de monnaies virtuelles sont désormais assujetties de même que les gestionnaires de portefeuille de stockage → obligation d'identifier les clients.**

**Les négociants d'œuvre d'art pour des transactions supérieures à 10.000 EUR sont assujettis.**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

«monnaies virtuelles» :

**représentations numériques d'une valeur qui ne sont émises *ou garanties* ni par une banque centrale ni par une autorité publique, qui ne sont pas nécessairement liées non plus à une monnaie *établie légalement et qui ne possèdent pas le statut juridique de monnaie ou d'argent*, mais qui sont acceptées comme moyen *d'échange* par des personnes physiques ou morales et qui peuvent être transférées, stockées *et échangées* par voie électronique**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

***«prestataire de services de portefeuille de conservation»,  
entité fournissant des services de conservation de clés  
cryptographiques privées pour le compte de ses clients à  
des fins de détention, de stockage et de transfert de  
monnaies virtuelles***

**→ sont donc visés : les prestataires qui convertissent  
les bitcoin en monnaie ayant cours légal et les  
gestionnaires de portefeuille de bitcoin**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**Pour ce qui concerne les cartes prépayées, la limite de rechargement mensuel et de stockage sur les cartes est désormais fixée à 150 EUR. La possibilité de retirer du cash à partir d'une telle carte passe à 50 EUR.**



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## Concernant les C.R.F. :

- **possibilité de recherche spontanée sans déclaration de soupçon préalable**
- **accès direct au registre central recensant les bénéficiaires de comptes bancaires et de coffre-fort**
- **accès à l'identité des personnes détenant des biens immobiliers**



ministère  
public



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

## **La proposition de directive visant à lutter contre le blanchiment de capitaux au moyen du droit pénal**

Proposition de la commission COM (2016) 826 final

but : renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux en harmonisant un certain nombre de définitions

amendée par le parlement européen le 20 décembre 2017 notamment pour ce qui concerne le blanchiment de la fraude fiscale.



## Le projet de règlement concernant la reconnaissance mutuelle des décisions de gel et de confiscation

Instrument européen permettant l'exécution sans contrôle de double incrimination des décisions **judiciaires** de gel et de confiscations.

Le gel au sens de ce projet de règlement semble être équivalent à une saisie judiciaire.

Liste limitative de motifs de refus pour l'Etat d'exécution de la décision de gel.

Règlement actuellement en discussion au sein du conseil de l'U.E.



**ministère  
public**



Europäische Rechtsakademie  
Academy of European Law  
Académie de Droit Européen  
Accademia di Diritto Europeo

**Projet de règlement à ne pas confondre avec la procédure de gel des avoirs et les divers règlements européens en cette matière.**

**C.J.U.E. , 14 mars 2017, C.158/14 (grande chambre)**

**Il s'agit d'une mesure administrative de type préventif.**

**Détermination de listes classées comme organisations terroristes.**

**Obligation de geler les avoirs de ces organisations terroristes.**

**Recours juridictionnel de type administratif.**

# Merci de votre attention



**Raphaël MALAGNINI**

Magistrat fédéral

Raphael.malagnini@just.fgov.be